

ICL Europe cooperatief U.A.,

Prinsenhof Building, Kon. Wilhelminaplein 30, 1062 KR Amsterdam, Amsterdam, , , PAYS-BAS

Code client : 214420

RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DOCUMENTAIRE

Date d'émission : 22 septembre 2025

Date d'expiration : 20 novembre 2026

Madame/Monsieur,

Ecocert Canada a revu la formulation du/ des produit(s) listé(s) en annexe afin de déterminer leur conformité aux normes biologiques canadiennes (CAN/CGSB-32.310 et CAN/CGSB-32.311).

ECOCERT CANADA a vérifié que tous les ingrédients figurent dans les sections applicables des Listes des Substances Permisses (CAN/CGSB-32.311) et sont conformes à toutes les restrictions concernant leur composition et méthode de production.

ECOCERT CANADA a également vérifié que les méthodes de production du/ des produit(s) ainsi que ses/ leurs ingrédients sont conformes à l'article 1.4, 1.5 et à l'article 6.4.4 de CAN/CGSB-32.310.

Lorsque des restrictions d'utilisation sont inscrites aux listes, celles-ci sont indiquées dans le tableau en annexe.

Nous vous rappelons qu'il **n'est pas permis** de faire référence à ECOCERT CANADA sur les étiquettes et supports promotionnels de ces produits.

Ce document est valide jusqu'à sa date d'expiration. Une nouvelle évaluation est requise annuellement.

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d'utiliser les intrants.

Cordialement,



Sébastien Houle
Directeur Général

ICL Europe cooperatief U.A.,

Prinsenhof Building, Kon. Wilhelminaplein 30, 1062 KR Amsterdam, Amsterdam, , , PAYS-BAS

Code client : 214420

ANNEXE

Date d'émission : 22 septembre 2025

Date d'expiration : 20 novembre 2026

Intrant(s)	Section applicable CAN-CGSB 32.311	Restriction	Marque de commerce
Polysulphate Granular	4.2 - Substances utilisées en production végétale. Colonne 1 - Nutrition		ICL Europe cooperatief U.A.,
Polysulphate Standard	4.2 - Substances utilisées en production végétale. Colonne 1 - Nutrition		ICL Europe cooperatief U.A.,

Cette annexe n'est pas valide sans la lettre d'évaluation l'accompagnant émise pour **ICL Europe cooperatief U.A.,** datant du **22 septembre 2025**.

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d'utiliser les intrants.